



**Déclaration du Royaume du Maroc lors de la
Réunion d'intersession 2019 de la Convention d'Ottawa
(Genève, 21 – 24 juin 2018)**
Universalisation

Monsieur le Président,

Permettez-moi tout d'abord de vous féliciter pour votre accession à la présidence de la 4^{ème} Conférence d'examen des Etats Parties à la Convention et d'exprimer notre joie de participer à cette réunion d'intersession, comme expression de mon pays de son attachement à cette Convention et à ses principes humanitaires.

Le Maroc considère que son adhésion à la Convention sur les mines antipersonnel comme un objectif stratégique, dont la réalisation est lié à l'aboutissement du processus en cours de règlement du conflit artificiel imposé au Royaume par les adversaires de son intégrité territoriale.

En attendant, le Royaume du Maroc a continué et continuera de s'activer dans la mise en œuvre de ses obligations de déminage, de sensibilisation, de formation et de prise en charge des victimes.

D'entrée de jeu, je rappelle que le Maroc applique un moratoire sur l'utilisation des mines antipersonnel et a accompli, depuis 2008, la destruction de son stock. Les seules mines retenues sont conservées à des fins pédagogiques pour la formation et l'entraînement des démineurs, qui sont déployés dans les zones contaminées et les contingents marocains agissant dans le cadre des opérations de maintien de la paix, sous l'égide des NU.

Le Maroc poursuit ses activités de déminage dans les provinces du Sud et organise régulièrement des missions de sensibilisation des populations aux dangers des mines. Les champs minés sont répertoriés et marqués et les membres des Forces Armées Royales (FAR) bénéficient d'une formation au Droit Humanitaire International, durant tous les cycles de formation qui marquent leurs carrières militaires.

Ce faisant, la lutte anti-mine figure parmi les priorités des FAR. Ainsi, les opérations de dépollution et de déminage visant à réduire l'impact de ces engins se poursuivent inlassablement depuis la récupération de provinces sahariennes en 1975.

Le bilan de ces efforts, à la date du 30 avril 2019, s'établit comme suit :

- i) la découverte et la neutralisation de 96.704 mines terrestres, dont 49 316 mines antipersonnel ;
- ii) la destruction de 20.132 Restes Explosifs de guerre ; et enfin,
- iii) l'assainissement d'une superficie de 5.439,82 Km².